



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1716

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2017 - Voirie - Individualisations totales d'autorisations de programmes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 30 janvier 2017****Délibération n° 2017-1716**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Opérations globalisées 2017 - Voirie - Individualisations totales d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Les opérations récurrentes participent de manière transversale aux politiques d'intervention sur le domaine public de voirie et à la diversité de ses usages. Elles concourent à la sécurisation des usagers quel que soit le mode de déplacement, à la mise en accessibilité du domaine public pour les personnes à mobilité réduite, au développement du plan modes doux, au gros entretien du patrimoine, ainsi que tout type d'aménagement participant à l'amélioration du cadre de vie des usagers du domaine de voirie.

Ces dernières sont présentées par domaine d'intervention, sur la base du plan de comptabilité analytique arrêté par la direction de la voirie. Ce plan résulte de la fusion des macro-processus et des stratégies initialement utilisées pour présenter le budget et les opérations globalisées.

Quatre domaines d'intervention ont été définis :

- aménagement du domaine public,
- maintenance du patrimoine,
- exploitation du domaine public,
- production de nouvelles mobilités.

Les opérations récurrentes sont concernées par les 3 premiers domaines.

**II - Programmation 2017**

En préambule, les volumes financiers des opérations récurrentes 2017 sont présentés ci-dessous tous périmètres confondus par programme et par domaine d'intervention

Programme	Budget	Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
		AP	CP 2017	AP	CP 2017
P09 - création aménagement entretien voirie	principal	49 336 840	31 158 000	4 790 940	1 859 000
P09 - création aménagement entretien voirie	assainissement	130 000	50 000		
P11 - signalisation et accessibilité voirie	principal	3 940 000	2 520 000		
P12 - ouvrages d'art et tunnels	principal	7 677 000	3 000 000		
P21 - eaux pluviales et ruissellements	assainissement	1 027 100	595 000		
<b>TOTAL</b>		<b>62 110 940</b>	<b>37 323 000</b> <b>60,09 %</b>	<b>4 790 940</b>	<b>1 859 000</b> <b>38,80 %</b>

Domaine d'intervention	Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
	AP	CP 2017	AP	CP 2017
aménagement du domaine public	30 908 520	18 650 000	4 790 940	1 859 000
maintenance du patrimoine	27 262 420	16 153 000		
exploitation du domaine public	3 940 000	2 520 000		
<b>TOTAL</b>	<b>62 110 940</b>	<b>37 323 000</b>	<b>4 790 940</b>	<b>1 859 000</b>

Les objectifs et les montants demandés au titre de l'exercice 2017 sont présentés ci-dessous par domaine d'intervention, programme et opération.

**1° - Aménagement du domaine public :**

a) - Programme 09 Création, aménagement, entretien de voirie

**N° 0P09O4366 - Acquisitions foncières voirie 2017 et  
N° 0P09O4366A - AGL-Acquisitions foncières voirie CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 800 000 € et 135 000 €.

Ces opérations permettent de financer des acquisitions de terrains, immeubles, etc. par la direction du foncier et de l'immobilier, nécessaires aux aménagements de voirie dans le cadre des opérations globalisées. Ces acquisitions peuvent générer des coûts en section de fonctionnement lorsqu'il convient de remettre en état les murs et clôtures des riverains.

**N° 0P09O4372 - Actions de proximité 2017 et  
N° 0P09O4372A - Actions de proximité CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 14 335 520 €, et 1 740 000 € en dépenses et 800 000 € en recettes.

Le processus programmation des opérations de proximité (POP) s'est déroulé en septembre 2016. À cette occasion, les Communes se sont positionnées sur les opérations à réaliser. Les projets sont en cours de chiffrage et consistent en :

- des aménagements de voirie et d'espaces publics divers :
  - . aménagements de sécurité au droit des écoles et autres équipements publics,
  - . aménagements de zones apaisées (zone 30, zones de rencontre, etc.),
  - . mise en accessibilité de la voirie pour les personnes à mobilité réduite,
  - . créations de trottoirs, de stationnements (notamment à destination des personnes à mobilité réduite)
  - . aménagements cyclables, etc. ;
- des travaux consécutifs aux permis de construire (aménagement de voirie au droit de constructions neuves),
- les travaux d'aménagements liés aux arrêtés de police,
- des acquisitions de mobilier urbain en premier investissement,
- des arbres d'alignement en premier investissement,
- des carrefours à feux en premier investissement,
- les travaux pour compte de tiers tels que les entrées charretières ou bornes de protection du stationnement (travaux compensés par une recette équivalente),
- les études d'aménagement, plans de recollement, levés topographiques.

Ces aménagements contribuent aux politiques publiques de voirie consacrées à l'accessibilité, aux modes doux et à la sécurité.

**N° 0P09O4378 - AGL-Petits aménagements de voirie pour le SYTRAL 2017 et  
N° 0P09O4378A - AGL- Petits aménagements de voirie pour le SYTRAL CG 2017 et  
N° 2P09O4378- AGL- Petits aménagements de voirie pour le SYTRAL 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de :

- 2 706 400 € en dépenses et 2 410 940 € en recettes au budget principal,
- 960 000 € en dépenses et 816 000 € en recettes au budget principal,
- 130 000 € en dépenses au budget annexe de l'assainissement.

Les petits aménagements de voirie réalisés pour le compte et à la demande du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) sont destinés à améliorer les conditions de circulation des autobus, l'accessibilité et le confort des usagers. Les projets réalisés portent notamment sur la création et la mise en accessibilité d'arrêts de bus, des reprises de giration aux carrefours, des créations de couloirs bus et des déplacements d'abris voyageurs. Les études sont réalisées par le SYTRAL et les travaux par la Métropole. La convention arrêtant la liste de ces aménagements, pour les 2 périmètres distincts et fixant les modalités de prise en charge par chacune des parties sera proposée au Conseil de la Métropole au cours du premier semestre 2017. La participation financière du SYTRAL est basée sur les dépenses réelles HT majorées de 2 % pour intégrer les frais de portage de la TVA par la Métropole.

**N° 0P09O4384 - Sécurité collecte ordures 2017  
N° 0P09O4384A - AGL-Sécurité collecte ordures ménagères CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 150 000 € et 20 000 €.

Les aménagements réalisés dans le cadre de ces opérations sont destinés à améliorer et sécuriser la collecte des ordures ménagères et consistent essentiellement en l'aménagement de voie de retournement. Les travaux sont à l'initiative de la direction de la propreté.

**N° 0P09O4396 - Démolition de voirie 2017  
N° 0P09O4396A - AGL-Démolition de voirie CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 150 000 € et 40 000 €.

Ces opérations permettent de financer les démolitions de constructions présentes sur les terrains acquis pour les aménagements de voirie. Les travaux sont réalisés par la direction des bâtiments à la demande de la direction de la voirie. La programmation est aléatoire.

**N° 0P09O4402 - Fonds d'initiative communale (FIC) 2017  
N° 0P09O4402A - FIC CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de :

- 5 992 900 € en dépenses et 764 000 € en recettes,
- 561 600 € en dépenses.

Les aménagements réalisés dans le cadre de ces 2 opérations sont co-construits avec les Communes et arrondissements. Les projets poursuivent les mêmes objectifs de sécurité, de confort et d'accessibilité que les actions de proximité territoriale. Sont ainsi réalisés au titre du FIC :

- des aménagements de plateaux surélevés/ralentisseurs,
- des aménagements de cheminements, traversées piétonnes, abaissements de trottoirs,
- des installations de mobiliers urbains (stationnement deux-roues, bancs, barrières, etc.),
- des créations de stationnement pour personnes à mobilité réduite, etc.

Comme les années précédentes, le mécanisme d'abondement du fonds d'initiative communale, est provisionné pour un montant de 764 000 €. En effet, en application de l'article L 3611-4 du code général des collectivités territoriales, les dispositions de l'article L 5215-26 dudit code, relatives aux communautés urbaines, sont applicables à la Métropole, permettant à une Commune située sur son territoire de verser à la Métropole de Lyon, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Les conventions, propres à chaque commune concernée, feront l'objet d'une approbation en Conseil de Métropole au cours du 1er semestre 2017.

**N° 0P09O4415 - Modes doux 2017**  
**N° 0P09O4415A - Modes doux CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 1 360 000 € et 800 000 €.

Ces opérations permettent de mettre en œuvre le plan modes doux par la réalisation d'itinéraires cyclables du réseau structurant. Les travaux concernent la création d'itinéraires et de double-sens cyclables (40 kilomètres environ), la résorption de points-noirs constituant des discontinuités de réseau, la poursuite du jalonnement cyclable (50 carrefours à équiper) et l'installation d'arceaux de stationnement vélos (1 000 / an).

b) - Programme 21 - eaux pluviales et ruissellements

**N° 2P21O4477 - Pluviales sur opérations de voirie 2017**

Le montant à individualiser est de 1 027 100 € au budget annexe de l'assainissement.

Cette opération permet de financer les travaux réalisés sur les réseaux unitaires d'eau pluviale, dans le cadre des opérations de voirie "proximité", "grosses réparations", "FIC" et "modes doux".

**2° - Maintenance du patrimoine :**

a) - Programme 09 Création, aménagement, entretien de voirie

**N° 0P09O4390 - Arbres d'alignement 2017**  
**N° 0P09O4390A - Arbres d'alignement CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 1 303 820 € et 240 000 €.

Le patrimoine métropolitain est composé d'environ 87 000 arbres d'alignements le long des ex-voies communautaires auxquels il convient d'ajouter environ 6 000 arbres répartis sur les ex-RD et les dépendances vertes.

Afin de procéder à la régénération du patrimoine, il est donc nécessaire de procéder, chaque année, au renouvellement de certains alignements dépérissant (environ 700 sujets).

En complément, des remplacements ponctuels ainsi que quelques travaux de création sont également prévus. Enfin, une part de ces crédits est consacrée à des études et expertises destinées à préparer la programmation d'investissement de l'année suivante, ainsi qu'à des dépenses de confortement des arbres plantés lors des années n-1 et n-2.

La politique de gestion patrimoniale mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine avec le logiciel DRYADE afin de rationaliser au mieux l'entretien et de prévoir les renouvellements,
- poursuivre la diversification des essences pour mieux répondre aux risques sanitaires et à l'évolution climatique,
- améliorer l'adéquation des essences choisies sur chaque projet pour minimiser l'entretien ultérieur (respect des principes de la Charte de l'arbre).

En 2017, ce renouvellement progressif se poursuivra, complété par certains projets d'aménagement, en particulier sur les principales ex-RD ou les dépendances de voirie avec la volonté de créer de véritables "entrées de ville" et des continuités urbaines.

**N° 0P09O4409 - Matériel technique de voirie 2017**  
**N° 0P09O4409A - Matériel technique de voirie CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 90 000 € et 50 000 €.

Ces enveloppes sont utilisées pour l'achat d'outillages par le personnel de la voirie et des centres techniques, tels que marteaux-piqueurs, tronçonneuses, perforateurs, carotteuses, fraiseuses au sol, etc. Ces outillages sont indispensables pour les travaux en régie.

**N° 0P09O4421 - Grosses réparations de voirie 2017**  
**N° 0P09O4421A - AGL - Grosses réparations de voirie CG 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 11 900 000 € et 1 601 600 €.

Sont concernés par ces grosses réparations les chaussées, les trottoirs ainsi que les espaces publics métropolitains.

Le patrimoine métropolitain est composé d'environ 3 300 kilomètres de voiries (hors voies rapides) soit environ 21,5 millions de mètres carrés, composé de 3 réseaux fort (11 %), moyen (49 %) et faible (40 %).

Ces voies sont hiérarchisées en fonction de leurs usages selon 3 niveaux de priorité. L'objectif est d'intervenir en priorité sur les voies les plus dégradées et utilisées par le plus grand nombre d'usagers, tenant compte de l'ensemble des modes de déplacement.

**N° 0P09O4427 - Poids lourds divers services 2017**

**N° 0P09O4427A - Poids lourds divers services 2017**

Les montants à individualiser sont de 180 000 € pour chacune des opérations.

Ces opérations sont destinées à l'acquisition et/ou l'aménagement de poids lourds pour les équipes d'intervention.

**N° 0P09O5191A - Voies rapides GER éclairages 2017**

Le montant à individualiser est de 2 000 000 €.

Les crédits permettront le remplacement ou démontage d'une partie des équipements, sécurisation technique de plusieurs installations défaillantes, de l'éclairage du boulevard Laurent Bonnevey.

**N° 0P09O5192A - Voies rapides GER équipements 2017**

Le montant à individualiser est de 440 000 €.

Cette opération concerne 2 natures de prestations :

- 32 000 € concernent la participation annuelle due par la Métropole au titre des équipements du poste avancé d'intervention et de surveillance (PAIS) et du système CORALY, système de coordination et de régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise,

- le solde concerne les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. En 2017, seront installées 5 caméras sur le boulevard urbain sud ainsi qu'un panneau à messages variables.

**N° 0P09O5193A - Voies rapides GER ouvrages EP/assainissement 2017**

Le montant à individualiser est de 400 000 €.

Cette opération concerne, entre autres, des récolements des réseaux d'eau pluviale ainsi que les réparations de premières nécessité (talus, bâches, purge des bassins, etc.).

**N° 0P09O5194A - Voies rapides GER voirie - 2017**

Le montant à individualiser est de 1 200 000 €.

Sont prévues dans ce cadre les reprises de chaussée sur le boulevard Laurent Bonnevey et le boulevard urbain sud.

b) - Programme 12 Ouvrages d'art et tunnels

**N° 0P12O4463 - Ouvrages d'art 2017**

**N° 0P12O5186A - Ouvrages d'art PPHM V. RAP 2017**

Les montants à individualiser sont respectivement de 2 083 800 € et 3 600 000 €.

Le patrimoine de la Métropole, en augmentation, comprend environ 1 350 ouvrages d'art répartis comme suit :

- 30 % d'ouvrages de franchissement constitués de ponts routiers, passerelles pour piétons et trémies routières,
- 45 % de murs de soutènement,
- 25 % d'autres ouvrages (portiques, potences, hauts mâts (PPHM), escaliers, parkings, etc.).

Sont programmés en 2017, pour les opérations les plus importantes :

- périmètre ex-Communauté Urbaine :

- . Lyon 3° Pont Wilson - remise en état des passerelles de visites,
- . Pont de la Guillotière - renforcement revêtement voie bus,
- . Lyon 6° Pont de Lattre de Tassigny - réparation corniches et garde-corps,
- . Villeurbanne Passerelle Allende - confortement pile suite fissure,
- . agglomération ponts-passerelles - inspections réglementaires ;

- Périmètre ex-CG69 :

- . Rochetaillée Pont de Couzon - réfection du revêtement de chaussée,
- . Tassin la Demi Lune Pont des 3 Renards - travaux de confortement/appareil appui,
- . Givors Pont de Chasse sur Rhône - resserrage du platelage et réfection revêtement,
- . agglomération boulevard périphérique - renouvellement des PPHM,
- . agglomération ponts-passerelles - inspections réglementaires.

### **N° 0P12O4469 - GER des tunnels en régie 2017**

Le montant à individualiser est de 1 993 200 €.

Cette opération a pour objectif d'assurer la surveillance et la programmation pluriannuelle de gros entretien et renouvellement (équipements et infrastructure). Le but est de lutter contre l'état de vieillissement des ouvrages en régie, en réalisant régulièrement des opérations de rénovation et d'entretien.

Les travaux programmés pour 2017 sont entre autres :

- travaux de mise en sécurité du tunnel des Tchécoslovaque demandés par le Préfet du Rhône,
- premiers travaux de sécurisation de la Rue Terme,
- travaux préparatoires sur le système d'information des tunnels du Grand Lyon (SITG) nécessaires au démontage des équipements du tunnel Vivier Merle dans le cadre de son prolongement,
- poursuite de la rénovation du PC Comet, etc.

### **3° - Exploitation du domaine public**

a) Programme 11 - Signalisation et accessibilité voirie

### **N° 0P11O4439 - Sécurité modes de déplacements 2017**

Le montant à individualiser est de 380 000 €.

Cette opération permet d'expertiser les sites accidentogènes en vue d'améliorer la sécurité des déplacements, de poursuivre les diagnostics accessibilité alimentant les programmes d'aménagements des opérations de proximité, d'améliorer la prise en charge de la sécurité et de l'accessibilité pour les piétons.

### **N° 0P11O4445 - Système de régulation 2017**

Le montant à individualiser est de 1 390 000 €.

Les crédits affectés à cette opération concourent :

- à la fin du raccordement des 1 600 carrefours à feux dans le but de réguler en temps réel le trafic et d'effectuer une supervision technique des équipements, à travers, notamment, la réalisation de liaison permanente par fibre optique ou radio et le développement d'une technologie "général packet radio service" (GPRS) favorisant ainsi le raccordement des contrôleurs les plus éloignés,
- à la création de près de 100 postes de mesures véhicules pour, au-delà du pilotage des feux dans le cadre de la stratégie de régulation, animer les tronçons web Onlymoov et alimenter l'observatoire des déplacements par enquête cordon permanente,
- à l'évolution logicielle du PC CRITER pour développer de nouvelles fonctionnalités afin d'améliorer en permanence le service rendu aux usagers : intégration des données "floating car data" (FCD) dans le système de régulation, partage des données avec les autres PC pour une meilleure coordination des mesures de régulation sur les réseaux (CORALY, PAIS DIRCE, tunnel et voies rapides), automatisation des tâches d'exploitation, amélioration de la supervision des bornes de contrôle d'accès pour une meilleure disponibilité.

**N° 0P11O4451 - Matériel gestion circulation 2017**

Le montant à individualiser est de 1 860 000 €.

Cette opération a pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine d'équipements dynamiques de la circulation :

- carrefours à feux : petits aménagements, création de nouveaux sites, optimisation des carrefours existants,
- contrôleurs de feux : renouvellement pour obsolescence, évolution pour fonctionnalités étendues, etc.,
- synthèses vocales : en lien avec les associations de personnes en situation de handicap, déploiement de synthèses vocales sur une sélection de carrefours,
- bornes : rénovation des sites,
- équipements divers.

**N° 0P11O4451A - Matériel gestion circulation CG 2017**

Le montant à individualiser est de 120 000 €.

Ces crédits permettront de poursuivre les opérations de jalonnement sur le patrimoine ex-CG69 ainsi que d'acquérir les données de trafic sur le réseau routier structurant de l'agglomération grâce aux données FCD et prédictives, versées dans le système de régulation CRITER, le système d'information Onlymoov et la plate-forme data.grandlyon.com.

**N° 0P11O4457 - Plan de jalonnement 2017**

Le montant à individualiser est de 190 000 €.

Cette opération a pour vocation de financer les études de jalonnement pour les aménagements de proximité ou en accompagnement de nouvelles opérations d'aménagement, ainsi que les travaux par déploiement de nouvelles mentions de jalonnement lors de création d'équipements ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation totale des autorisations de programme globales suivantes :

a) - P09 - Création, aménagement et entretien de voirie : 49 336 840 € TTC en dépenses et 4 790 940 € en recettes à la charge du budget principal et 130 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur les opérations suivantes :

- n° 0P09O4366 Acquisitions foncières voirie 2017

800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 300 000 €,
- . 2018 : 500 000 €.

- n° 0P09O4366A Acquisitions foncières voirie périmètre CG 2017

135 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 40 000 €,
- . 2018 : 95 000 €.

- n° 0P09O4372 Actions de proximité territoriales 2017

14 335 520 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant, sous réserve de validation budgétaire à venir :

- . 2017 : 10 000 000 €,
- . 2018 : 4 335 520 €.

800 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 500 000 €,
- . 2018 : 300 000 €.



- n° 0P09O4372A Actions de proximité territoriales périmètre CG 2017

1 740 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 1 218 000 €,
- . 2018 : 522 000 €

- n° 0P09O4378 Aménagement de voirie pour le SYTRAL 2017

2 706 400 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 850 000 €,
- . 2018 : 1 856 400 €.

2 410 940 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 425 000 €,
- . 2018 : 1 000 000 €,
- . 2019 : 985 940 €.

- n° 2P09O4378 Aménagement de voirie pour le SYTRAL 2017

130 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 50 000 €,
- . 2018 : 80 000 €.

- n° 0P09O4378A Aménagement de voirie pour le SYTRAL périmètre CG 2017

960 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 236 000 €,
- . 2018 : 724 000 €.

816 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 170 000 €,
- . 2018 : 300 000 €,
- . 2019 : 346 000 €.

- n° 0P09O4384 Aménagement de sécurité collecte ordures ménagères 2017

150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 50 000 €,
- . 2018 : 100 000 €.

- n° 0P09O4384A Aménagement de sécurité collecte ordures ménagères périmètre CG 2017

20 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 20 000 €.

- n° 0P09O4390 Arbres d'alignement 2017

1 303 820 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 750 000 €,
- . 2018 : 553 820 €.

- n° 0P09O4390A Arbres d'alignement périmètre CG 2017

240 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 170 000 €,
- . 2018 : 70 000 €.

- n° 0P09O4396 Démolitions de voirie 2017

150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 50 000 €,
- . 2018 : 100 000 €.

- n° 0P09O4396A Démolitions de voirie périmètre CG 2017

40 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 20 000 €,
- . 2018 : 20 000 €.

- n° 0P09O4402 Fonds d'initiative communale 2017

5 992 900 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 4 000 000 €,
- . 2018 : 1 992 900 €.

764 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 764 000 €.

- n° 0P09O4402A Fonds d'initiative communale périmètre CG 2017

561 600 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 421 000 €,
- . 2018 : 140 600 €.

- n° 0P09O4409 Matériel technique de voirie 2017

90 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 60 000 €,
- . 2018 : 30 000 €.

- n° 0P09O4409A Matériel technique de voirie périmètre CG 2017

50 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 50 000 €.

- n° 0P09O4415 Modes doux 2017

1 360 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 600 000 €,
- . 2018 : 760 000 €.

- n° 0P09O4415 Modes doux périmètre CG 2017

800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 200 000 €,
- . 2018 : 600 000 €.

- n° 0P09O4421 Grosses réparations de voirie 2017

11 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 8 953 000 €,
- . 2018 : 2 947 000 €.

- n° 0P09O4421A Grosses réparations de voirie périmètre CG 2017

1 601 600 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 1 050 000 €,
- . 2018 : 551 600 €.

- n° 0P09O4427 Poids lourds divers services 2017

180 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 180 000 €.

- n° 0P09O4427A Poids lourds divers services périmètre CG 2017

180 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 100 000 €,  
. 2018 : 80 000 €.

- n° 0P09O5191A Voies rapides GER éclairages 2017

2 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 400 000 €,  
. 2018 : 1 600 000 €.

- n° 0P09O5192A Voies rapides GER équipements 2017

440 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 440 000 €.

- n° 0P09O5193A Voies rapides GER ouvrages EP/Assainissement 2017

400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 200 000 €,  
. 2018 : 200 000 €.

- n° 0P09O5194A Voies rapides GER voirie 2017

1 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 800 000 €,  
. 2018 : 400 000 €.

b) - P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie : 3 940 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- n° 0P11O4439 Sécurité des modes de déplacement 2017

380 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 250 000 €,  
. 2018 : 130 000 €.

- n° 0P11O4445 Système de régulation 2017

1 390 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 800 000 €,  
. 2018 : 590 000 €.

- n° 0P11O4451 Matériel de gestion de la circulation 2017

1 860 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 1 300 000 €,  
. 2018 : 560 000 €.

- n° 0P11O4457 Plan de jalonnement 2017

190 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :  
. 2017 : 100 000 €,  
. 2018 : 90 000 €.

- n° 0P11O4451A Gestion de la circulation périmètre CG 2017

120 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 70 000 €,
- . 2018 : 50 000 €.

c) - P12 - Ouvrages d'art et tunnels : 7 677 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :

- n° 0P12O4463 Ouvrages d'art 2017

2 083 800 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 1 100 000 €,
- . 2018 : 983 800 €.

- n° 0P12O4469 GER des tunnels en régie 2017

1 993 200 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 900 000 €,
- . 2018 : 1 093 200 €.

- n° 0P12O5186A GER ouvrages d'art et PPHM Voies rapides 2017

3 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 1 000 000 €,
- . 2018 : 2 600 000 €.

d) - P21 - Eaux pluviales et ruissellements : 1 027 100 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération suivante :

- n° 2P21O4477 Pluviales sur opérations de voirie 2017

1 027 100 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 2017 : 595 000 €,
- . 2018 : 432 100 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.**